

VOTE POUR
L'AGROÉCOLOGIE !



**Vers une PAC
juste et durable**

Vers une PAC juste et durable

2

En 2021, l'UE adoptait sa nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC) pour la période 2023-2027. La proposition de la Commission européenne, datant du mandat du commissaire européen Juncker, n'était pas en phase avec le Pacte vert, censé être la pierre angulaire du mandat d'Ursula von der Leyen, nouvelle Présidente de la Commission. Le budget de la PAC a même été raboté alors que davantage de mesures environnementales devenaient contraignantes (BCAE). De plus, cette réforme ne s'est pas attaquée à la régulation des marchés en vue de garantir des prix justes aux agriculteurs.trices. Or, pour réussir la transition agroécologique, cette question sociale doit être abordée de front avec la mise en place des normes environnementales.

Selon les membres de notre réseau *Agroecology in Action*, la réforme de 2021 était d'emblée inadaptée. Malgré les nouveautés introduites (éco-régimes, conditionnalités renforcées, plans stratégiques...), la nouvelle mouture **ne permettra pas aux États membres d'atteindre des cibles importantes du Pacte vert** (diminution de 50% des pesticides, 20% des engrais de synthèse, 25% agriculture bio, 10% d'éléments de paysage...).

En plus de passer à côté des objectifs environnementaux du Pacte vert, la nouvelle PAC 2023-2027 a aussi manqué **une occasion d'enclencher une véritable transition juste** des systèmes agricoles. En maintenant le paiement à l'hectare, en manquant d'ambition dans les seuils minimaux de redistribution, en imposant une lourdeur administrative et surtout en s'appuyant sur un budget global en baisse par rapport à la période précédente, il était écrit d'avance que cette nouvelle PAC ne permettrait pas de changer la donne dans le monde agricole au niveau de l'emploi, des revenus, de l'accès à la terre, de l'installation des jeunes et de l'équité au niveau des différentes structures (petites, moyennes et grandes).

Alors que les réflexions sur la prochaine PAC commencent, voici nos recommandations pour une PAC véritablement juste et respectueuse du vivant. Une PAC qui doit à la fois être une réponse à la crise sociale du monde agricole (revenus, transmission, installation, accès à la terre) mais aussi l'outil central de la transition agricole européenne.



Pour une PAC juste

La PAC actuelle soutient de manière disproportionnée les plus grandes exploitations, notamment à travers son mécanisme de soutien lié à l'hectare qui encourage l'agrandissement et le modèle agro-industriel. Le cadre européen ne prévoit aucun plafonnement des aides sauf pour l'aide de base mais le dispositif est inefficace vu les montants des plafonds (actuellement 100.000€). Ces manquements en matière de plafonnement contribuent au phénomène de diminution drastique du nombre de fermes en Europe (et en Belgique) au profit des plus grosses installations. En Wallonie, le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de plus de 50% ces 30 dernières années. Les exploitations de grande dimension (plus de 100 ha) sont, quant à elles, en augmentation.¹

Cette tendance pose des questions sociales (disparition des fermes à petite échelle qui subissent la pression des plus gros), environnementales (pression environnementale forte des pratiques agro-industrielles souvent intensives), mais aussi en termes d'accès au foncier et de renouvellement des générations. Or, comme le dit la Coordination européenne Via Campesina : « L'augmentation du nombre de petites et moyennes fermes nous permettra d'opérer de profonds changements. Elles sont plus résilientes ; elles cultivent la biodiversité au lieu de la miner ; elles ont une grande capacité d'adaptation ; elles protègent et préservent les habitats mieux que les grandes exploitations ; et elles créent davantage d'emplois de qualité.²»

Enfin, à l'heure actuelle, le revenu des agriculteur-trice-s reste inférieur à la moyenne européenne tous secteurs confondus et les impacts du secteur sur l'environnement et la santé continuent d'augmenter. Signe que les soutiens actuels sont largement inefficaces pour répondre à leurs besoins économiques ainsi qu'à la crise environnementale.



1 Etat de l'Agriculture Wallonne: Exploitations agricoles (https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_II_b_1-1.html)

2 ECVC, Manifeste pour que la transition agricole réponde aux crises climatiques systémiques, 2022. www.eurovia.org/wp-content/uploads/2022/12/2022-11-24-FR-Justification-du-Manifeste-transition-agricole.pdf

Pour une PAC juste, AiA recommande :

Un budget et des normes adéquates

- > **La régulation des marchés doit être la priorité numéro un de la prochaine réforme.** La PAC demeure la politique européenne la plus importante pour les systèmes alimentaires car c'est elle qui catalyse la majorité des financements européens. En parallèle des initiatives prises actuellement pour établir un observatoire des prix européens et revoir le règlement UTP (Unfair Trade Practices), le chapitre concernant l'Organisation commune des marchés (OCM) de la PAC doit être revu à cette fin de régulation.
- > **Le budget total de la PAC ne doit pas diminuer** tant qu'un revenu juste et digne des agriculteur-riche-s n'est pas assuré par les marchés. Encore plus dans un contexte d'inflation des intrants agricoles. La PAC doit assurer - au travers d'études d'impact et de modélisation - que les impacts socio-économiques des dispositions environnementales (BAEC, éco-régimes...) soient pris en compte et accompagner financièrement ces dispositions pour ne pas faire reposer le prix de la transition sur les agriculteurs.trices.
- > **La PAC doit être intégrée de façon explicite et cohérente au Pacte vert européen.** Soit le budget de la PAC augmente drastiquement pour financer les transitions imposées par les normes des stratégies biodiversité et de la ferme à la table. Soit un budget annexe, spécifique et en suffisance est prévu pour assurer leur mise en place.
- > **La PAC doit être simplifiée :** Le travail de simplification administrative entamé à l'échelle européenne et régionale (Wallonne) doit être poursuivi, en dialogue avec les organisations agricoles, afin de limiter la charge administrative sur le monde agricole qui travaille déjà plus que la moyenne européenne et dont la priorité doit être la production alimentaire et le soin à la nature. Cependant, la simplification administrative ne doit pas être détournée au profit de l'abandon de normes environnementales. Il faut revoir la charge administrative sans compromettre l'évolution des pratiques agricoles vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, qui demeure nécessaire, tant pour la société que pour les agriculteurs.trices.

Une PAC redistributive

- > **Le mécanisme d'aides lié à l'hectare doit être revu** pour le lier davantage au nombre d'actifs agricoles. Ce changement nécessite certainement une période de transition et des modélisations mais les objectifs à terme doivent être d'encourager l'emploi et d'éviter un système qui encourage l'agrandissement des fermes et l'industrialisation des pratiques agricoles;
- > **Abaisser drastiquement les seuils de dégressivité et de plafonnement de l'aide de base**, qui sont inefficients vu les montants actuels;
- > Réserver les paiements directs aux agriculteur·trice·s et en excluant les sociétés de gestion et les propriétaires non-agriculteur·trice·s ;
- > Augmenter la part des paiements redistributifs. AiA plaide pour rehausser la redistribution à hauteur de 21% du premier pilier. Cette hausse se ferait via le transfert des paiements de base vers l'enveloppe redistribution.



Une PAC qui soutient la transition agroécologique

Au printemps 2024, nous avons assisté à un recul en matière d'environnement dans les textes et mesures qui régissent l'agriculture en UE. Plusieurs textes phares des stratégies de la ferme à la fourchette et de la biodiversité ont été abandonnés (voir notre position sur la stratégie de la Ferme à la Table). Certaines mesures environnementales prévues dans la nouvelle PAC - qui, on le rappelle, étaient jugées insuffisantes - ont peu à peu été grignotées et détricotées pour finalement être vidées de leur substance.

Le 25 avril 2024, le Parlement européen a voté en faveur d'une proposition de la Commission européenne de modifier 6 des 9 normes environnementales conditionnelles (bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)) pour obtenir les subsides de la PAC. Ce détricotage des normes environnementales s'est opéré sous prétexte de répondre à la crise agricole. En réalité, elle ne pourra à terme que l'aggraver en exacerbant les crises sanitaires et environnementales. **L'Europe fait l'autruche en ne répondant pas aux véritables problèmes et demandes des agriculteur·rices, à savoir des revenus décents, des prix justes, un meilleur soutien pour les services rendus à la société (environnement et social).**

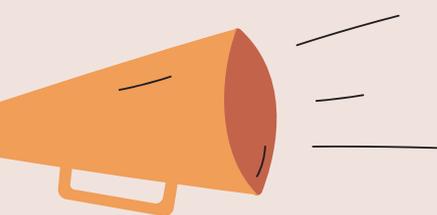
Ces décisions font fi d'un principe de base de l'agriculture: pour remplir son rôle nourricier, elle dépend directement de la santé du climat, des sols, de l'eau, de la biodiversité et de l'environnement. Les crises climatiques et environnementales représentent une des plus grosses menaces pour l'agriculture. Un rapport de la cour des comptes de l'UE avait établi que la précédente PAC (2014-2020) avait totalement échoué à faire en sorte que la PAC permet au secteur agricole de minimiser ses impacts sur le climat³.

Cependant, la responsabilité incombe aux politiques publiques qui ne soutiennent pas assez le changement de modèle et les pratiques respectueuses de l'environnement. Le monde agricole peut être un des fers de lance de la transition à condition qu'on lui donne les moyens d'adopter des pratiques agroécologiques. Contrairement au narratif des syndicats agricoles majoritaires, faire évoluer l'agriculture vers l'agroécologie ne nuit pas à la sécurité alimentaire. De plus en plus de rapports tendent à prouver que c'est même le contraire, l'agroécologie est le modèle le plus adéquat pour préserver la biodiversité et le climat et ce sans compromettre la sécurité alimentaire⁴.



3 Cour des comptes européenne, Rapport spécial 16/2021: Politique agricole commune et climat, 2021

4 Nadine Andrieu et al., What agroecology brings to food security and ecosystem services: a review of scientific evidence, DeSira Lift, 2024



Pour une PAC qui soutient la transition agroécologique, AiA recommande de :

1. **Intégrer clairement les objectifs du Pacte vert à la PAC**, c'est-à-dire en intégrant des cibles chiffrées pour les différents objectifs (engrais, pesticides, antibiotiques, éléments de paysages, ...), permettant d'évaluer leur ambition et efficacité.
2. Mettre en place un **fond de restauration de la nature européen** pour financer l'atteinte des objectifs notamment en termes de biodiversité, qui ne peuvent être seuls financés par la PAC dont le budget est déjà sous tension ;
3. Consacrer **minimum 30% du premier pilier aux éco-régimes** en laissant l'opportunité d'augmenter cette enveloppe durant la suite de la programmation si les mesures proposées rencontrent du succès auprès des agriculteur-riche-s. La Wallonie doit aller plus loin que le minimum proposé par l'UE (25%) ;
4. Renforcer le **budget dédié au développement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, dans le but d'améliorer l'état de conservation, par ailleurs mauvais, de la biodiversité inféodée aux milieux agricoles. Des MAEC ainsi qu'un éco-régime 'maillage écologique' suffisamment financés, de qualité et bien répartis permettront à terme d'enrayer le déclin de la biodiversité agricole dans toutes ses dimensions.
5. Soutenir l'élevage bovin et les prairies associées tout en accompagnant la transition vers l'autonomie et en décourageant l'intensification. Cela passe par des incitants financiers adéquats et une reconnaissance des externalités positives des nombreuses fermes engagées dans des pratiques alliant production nourricière et préservation de l'environnement.
6. Maintenir le principe des conditionnalités dans le futur de la PAC en évitant les surcharges administratives et en donnant les moyens financiers aux agriculteur-riche-s pour qu'ils et elles puissent intégrer ces pratiques sans perte de revenus.